



SERVICE DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accidents du travail et maladies professionnelles Les bons résultats de la sinistralité : l'arbre qui cache la forêt

Les statistiques relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles pour 2017 dévoilent encore une fois une baisse continue de la sinistralité démontrant la qualité du travail effectuée par tous les acteurs de la branche risques professionnels gérée, réellement, de manière paritaire.

Cette baisse globale de la sinistralité ne doit cependant pas freiner la volonté exprimée par les interlocuteurs sociaux à travers le plan santé au travail 3 de mettre en avant la prévention des risques professionnels. En effet, si la sinistralité au niveau national diminue, les statistiques révèlent de fortes inégalités d'une part en fonction des secteurs d'activité et d'autre part en fonction des régions.

On constate ainsi une diminution constante dans le secteur du BTP pourtant réputé comme l'un des secteurs les plus à risques mais aujourd'hui bien pris en charge par l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. Cependant d'autres secteurs comme l'intérim et l'aide à la personne voient leur indice de fréquence de sinistralité augmenter de manière significative.

Cette baisse globale voile aussi en partie l'augmentation de certaines pathologies professionnelles, et notamment une hausse de 35% des affections psychiques.

Pour Force Ouvrière les chiffres parlent d'eux même et rappellent une fois de plus l'importance de mener une politique de prévention et de gestion du risque au plus près du terrain et des conditions de travail des salariés. A ce titre, si le nombre d'instance en charge de la santé au travail est souvent visé comme un poids pour « l'efficacité » des politiques de prévention, cela répond de fait à une nécessité de plus en plus prégnante d'adapter ces politiques aux spécificités de chaque secteur professionnel, de chaque région mais aussi des différentes

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14 - Tel : 01 40 52 82 00

Siret : 784 578 247 00040 – Code APE 9420Z

pathologies professionnelles émergentes. Une fusion des différents acteurs concourant à la prévention de la santé au travail en une unique instance tripartite risquerait d'occulter ces spécificités et de remettre en cause le travail titanesque déjà effectué.

Pour Force Ouvrière, il est plus qu'urgent que les questions de la santé au travail et de l'amélioration des conditions de travail soit mises au cœur du débat politique et permettent la mise en œuvre, avec les représentants des travailleurs, d'une législation plus protectrice garantissant la santé et la sécurité de tous les travailleurs.

Paris, le 28 novembre 2018

Contact :

Serge LEGAGNOA

Secrétaire confédéral

Département Protection sociale collective

slegagnoa@force-ouvriere.fr

